



SwissLife

*Fondation collective Swiss Life  
pour le 2<sup>e</sup> pilier*

*Rapport de gestion 2012*



# Sommaire

2	Avant-propos du président
3	Rapport annuel du gérant
4	Informations sur le marché
6	Evolution des marchés financiers
10	Bilan
12	Compte d'exploitation
15	Annexe aux comptes annuels 2012
15	I Bases et organisation
16	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
16	III Mode de réalisation de l'objectif
16	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17	V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
19	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
20	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
21	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
21	IX Autres informations relatives à la situation financière
21	X Événements postérieurs à la date du bilan
22	Rapport de l'organe de révision

## Avant-propos du président

Je suis très heureux de vous présenter le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier relatif à l'année 2012.

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier a connu une croissance très réjouissante au cours de l'année écoulée. Elle a enregistré un afflux important de nouveaux clients.

L'exercice de référence fut à nouveau très difficile pour les institutions de prévoyance suisses. La crise de la dette en Europe a dans un premier temps fait subir une baisse record aux rendements des emprunts obligataires de premier ordre et a entraîné des pertes de valeurs considérables sur les emprunts obligataires de nombreux pays européens. Au cours de l'année, cependant, les interventions des banques centrales et de la BCE ont permis de calmer temporairement la situation. En outre, les marchés des actions se sont redressés et les biens immobiliers ont généré de bons rendements de placement.

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier et les œuvres de prévoyance affiliées affichent donc une rémunération tout aussi satisfaisante. Le degré de couverture s'est lui aussi amélioré.

L'environnement politique a été marqué par la mise en œuvre de la réforme structurelle et par le rapport du Conseil fédéral sur les premier et deuxième piliers. Il est à espérer qu'une solution équilibrée et viable soit trouvée, qui prenne en compte aussi bien les intérêts des assurés que ceux des œuvres de prévoyance.

Durant l'année 2012, Andreas Zingg, représentant de Swiss Life, a repris la gérance de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier.

Je remercie le conseil de fondation pour le formidable engagement dont il a toujours fait preuve ainsi que les clients pour la confiance qu'ils nous témoignent.

**Gregor Stücheli**

Président du conseil de fondation



Gregor Stücheli

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a sharp point.

# Rapport annuel du gérant

## LE CONSEIL DE FONDATION

Le 24 mai 2012, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire de ratification du rapport de gestion et des comptes annuels et a approuvé ces deux points.

Katharina Scarcia, qui a quitté le conseil de fondation, a été remplacée par Marianne Engel-Ducret. Au cours de sa deuxième séance, le 30 octobre 2012, le conseil de fondation a pris les décisions suivantes concernant les bases techniques à appliquer: les tables périodiques LPP 2005 sont abandonnées au profit des tables LPP 2010. Le taux d'intérêt technique a été abaissé, passant de 3,25% à 3%. Le taux de conversion enveloppant pour les avoirs de vieille obligation et subobligation est maintenu à 6,4%.

## L'ENVIRONNEMENT LEGAL EN 2012

Le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêt minimal LPP pour l'année 2012 à la valeur la plus basse jamais atteinte, à savoir 1,5%.

Au début de l'année, le rapport complet du Conseil fédéral sur «l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier» a été soumis à audition. Ce rapport reprend le contenu du rapport sur la situation du taux de conversion que la loi impose au Conseil fédéral de produire tous les dix ans au moins à l'intention du Parlement, en y ajoutant plusieurs thèmes relatifs au deuxième pilier.

Par ailleurs, le conseiller fédéral A. Berset a pris la tête du Département fédéral de l'intérieur au début de l'année, succédant à D. Burkhalter. Il a déclaré, au cours de l'année, qu'il voulait mener de front les révisions des premier et deuxième piliers, de manière coordonnée. Le rapport complet du Conseil fédéral ne sera donc pas présenté au Parlement. En revanche, A. Berset a présenté en novembre son projet de révision planifiée des deux piliers. Ce projet est en cours d'approfondissement par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) et doit être présenté sous forme de message dès l'été 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les dernières dispositions de la réforme structurelle sont aussi entrées en vigueur. Nous avons entre autres reçu en décembre 2012 de notre autorité de surveillance, l'OFAS, une disposition selon laquelle l'activité de surveillance sera transférée au Service de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS).



Andreas Zingg

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Comme l'année précédente, 2012 a débuté dans un environnement économique difficile, marqué surtout par la crise de l'euro et le franc fort. Au cours de l'année, le taux d'intérêt pour les emprunts de la Confédération à dix ans a atteint un niveau très bas, passant sous la barre de 0,5%. Contre toute attente, les marchés des actions se sont rétablis à partir de l'été 2012.

Notre fondation présente un résultat des placements réjouissant. Par rapport à l'année précédente, le degré de couverture a enregistré une hausse très satisfaisante.

## MARCHE DES AFFAIRES

Le portefeuille de la fondation s'est nettement accru en 2012. Tant le nombre d'œuvres de prévoyance affiliées que la fortune de prévoyance elle-même ont connu une forte augmentation. Les solutions de prévoyance offrant une rémunération et un taux de conversion enveloppants semblent rester attractives.

Andreas Zingg

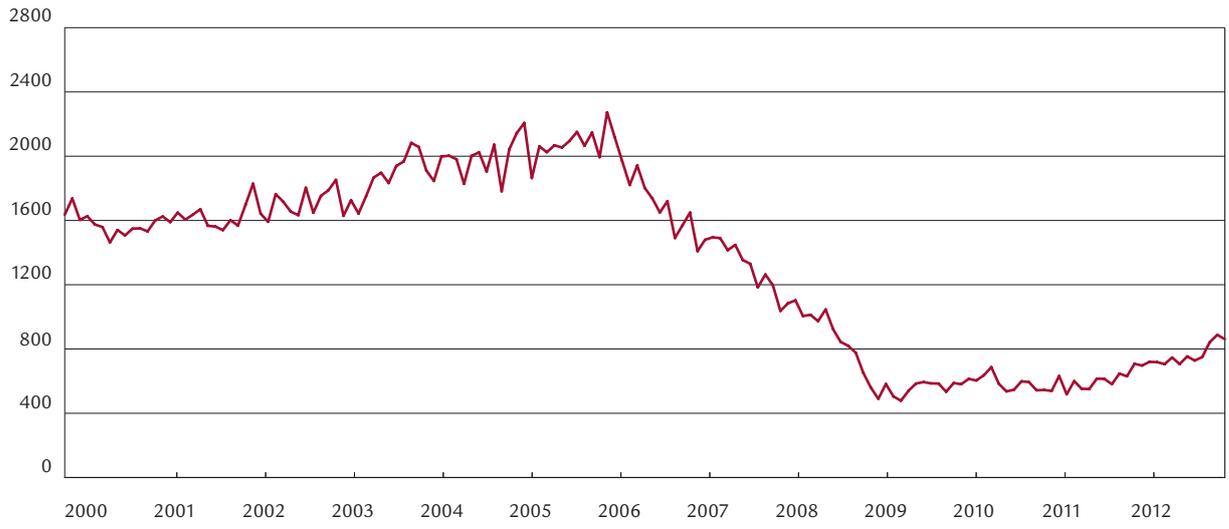
Gérant

## Informations sur le marché

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Quatre ans après la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers, le climat est toujours marqué par la crise de confiance dont souffre l'économie mondiale. L'Europe est plus particulièrement affectée par les mesures imposées aux pays périphériques d'Europe du Sud pour assainir leurs budgets publics et renforcer leur compétitivité. Aux Etats-Unis également, l'assainissement du budget domine le débat politique, surtout depuis les élections présidentielles du mois de novembre. Les données du dernier trimestre 2012 ne sont pas encore disponibles, mais une baisse de 0,3% de la performance économique annuelle de la zone Euro semble réaliste. Les indices des directeurs d'achat de l'industrie manufacturière et les sondages sur le moral des entreprises en Allemagne et en France présentent néanmoins une légère amélioration en fin d'année. Depuis septembre 2011, la Banque nationale suisse maintient avec succès le taux de change avec l'euro à une valeur minimale de 1,20. Malgré cela, la fermeté de la devise helvétique pèse sur la performance économique de la Suisse en 2012. Sérieusement ébranlé, le secteur du tourisme enregistre depuis 2008 un recul continu des nuitées de visiteurs en provenance des pays membres de l'Union monétaire européenne et de Grande-Bretagne. Cette baisse n'est que partiellement compensée par la hausse sensible de la demande émanant des pays émergents, comme l'Inde et la Chine. Ce qui est valable pour le tourisme suisse est aussi déterminant pour l'économie mondiale, dans la mesure où la Chine, l'Inde mais aussi le Brésil sont aujourd'hui les nouveaux moteurs de la croissance. C'est pourquoi les annonces faisant état d'un ralentissement de la conjoncture en Inde et en Chine ont engendré une certaine nervosité sur les marchés. En 2011 déjà, l'Inde, le Brésil et la Chine avaient pourtant commencé à redresser la barre par une politique monétaire de baisse des taux. Au deuxième semestre 2012, les signes avant-coureurs d'une stabilisation d'importants chiffres clés relatifs à l'économie chinoise se sont multipliés. Aux Etats-Unis, la reprise est restée peu soutenue. Plus de cinq millions d'emplois ont certes été créés outre-Atlantique depuis 2010, mais le rythme de la reprise reste extrêmement lent comparé aux précédentes périodes de redressement. Le secteur du bâtiment a pu maintenir une nette progression au cours de l'année. Après l'éclatement de la bulle immobilière durant les années 2005 à 2007, ce secteur recèle un certain potentiel de rattrapage, générant la création d'emplois. Les conditions cadres politiques obligent de nombreux pays occidentaux à adopter de nouvelles mesures d'économie. Les pays qui consolident actuellement leurs budgets publics représentent un tiers de l'économie mondiale. Cette politique d'austérité atténue la pression sur les prix: ainsi, un pays contraint de faire des économies n'augmentera pas les salaires de ses fonctionnaires, ce qui réduit la pression sur les salaires dans l'économie privée. Sur cette toile de fond, on observe un recul des chiffres de l'inflation durant l'exercice écoulé, aussi bien aux Etats-Unis et en Europe occidentale qu'en Chine.

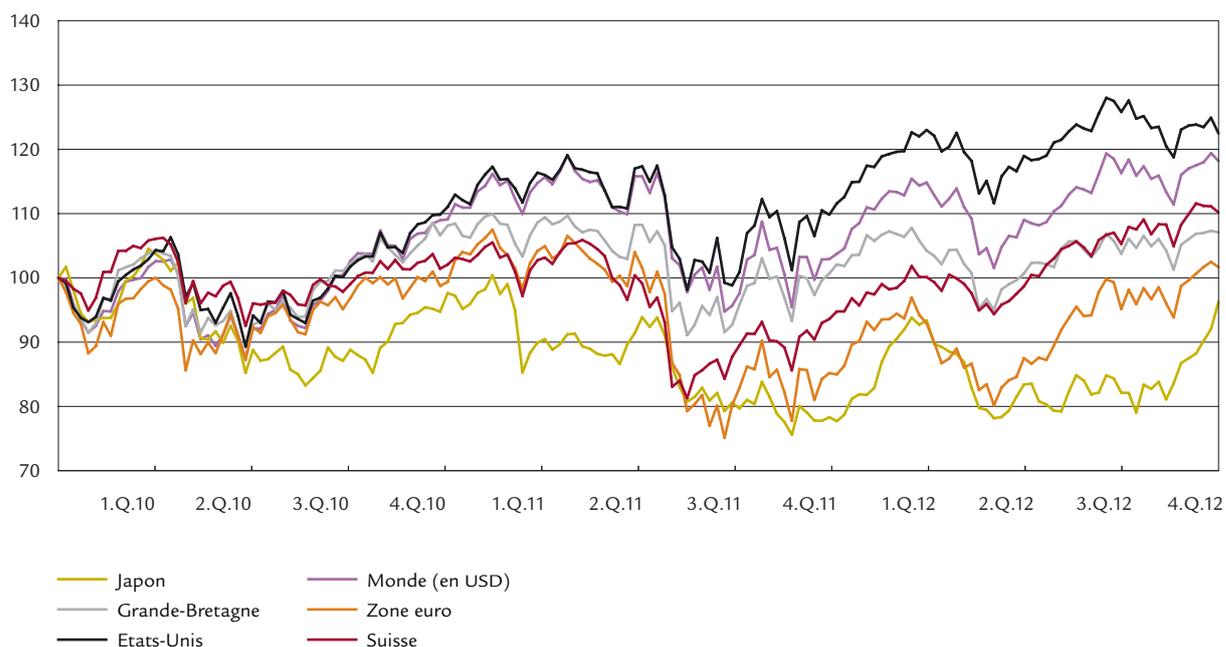
**REPRISE PROGRESSIVE DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR DES LOGEMENTS AUX ETATS-UNIS**  
(chiffres mensuels en milliers, arrondis à l'année)



## Evolution des marchés financiers

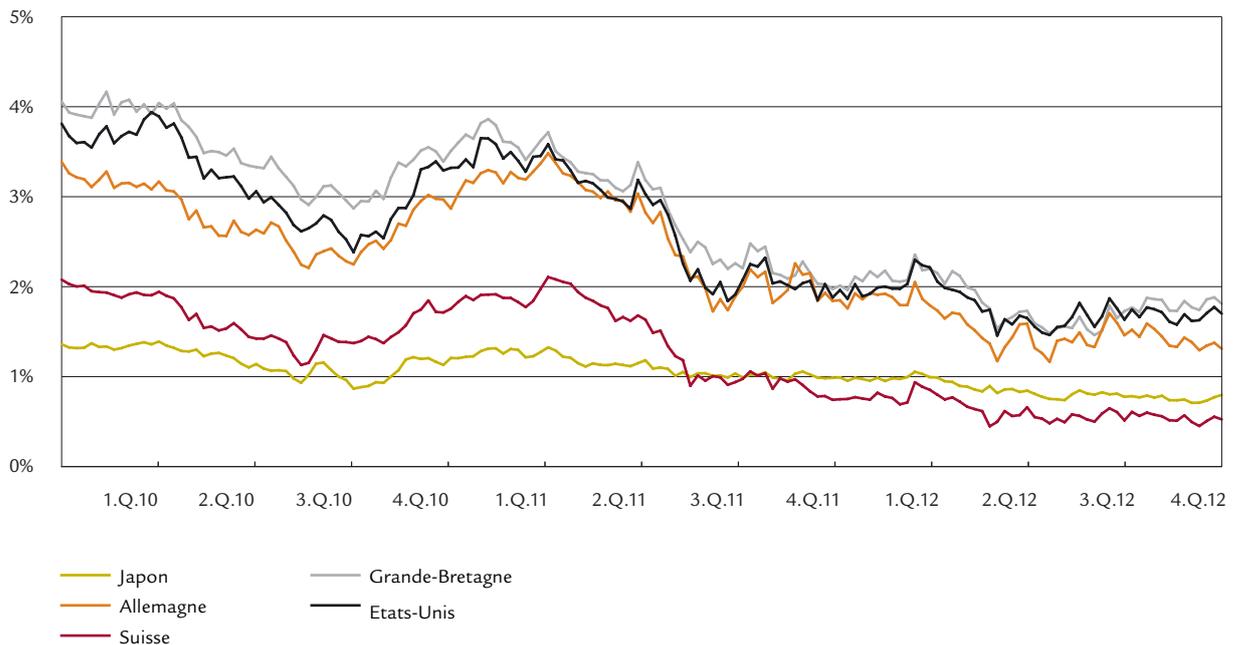
### ACTIONS

En juillet, le président de la Banque centrale européenne prend une décision décisive en s'engageant à éviter par tous les moyens la dislocation de l'union monétaire. Les investisseurs reprennent alors confiance dans les marchés financiers mondiaux grâce aux mesures prises en vertu de cette décision. La confiance ainsi retrouvée profite tout particulièrement aux actions, cette catégorie de placement bénéficiant d'une part de bilans d'entreprises pouvant être qualifiés de solides, les titres à dividendes bénéficiant d'autre part encore d'une évaluation positive par rapport aux titres à revenu fixe.



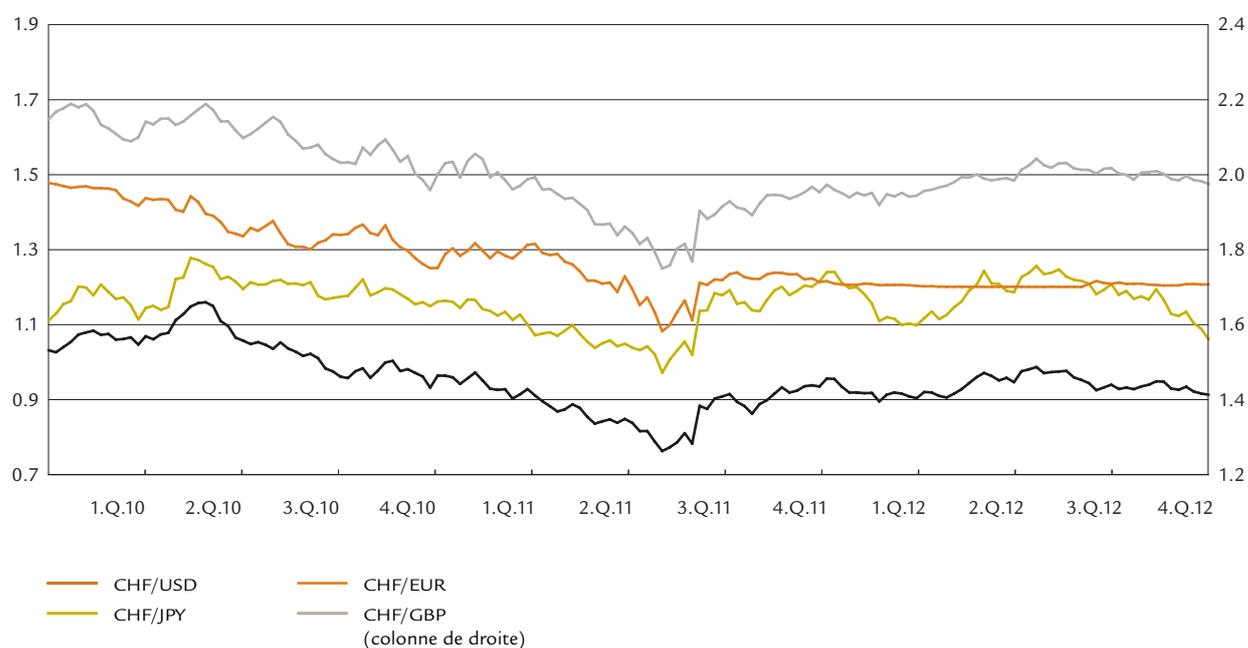
## TAUX D'INTÉRÊTS

Le problème de la dette publique et la reprise traînante de l'économie américaine continuent d'impacter les marchés obligataires. Les principales banques centrales maintiennent une politique monétaire extrêmement souple. La banque centrale européenne s'engage à l'achat d'emprunts d'Etat à certaines conditions, desserrant l'étai autour des pays débiteurs tels que l'Espagne ou l'Italie au deuxième semestre. Les emprunts d'entreprises restent très demandés au vu des taux d'intérêts bas.



## MONNAIES

Du point de vue d'un investisseur suisse, le fait principal à observer est le maintien réussi par la Banque nationale du taux de change avec l'euro à 1,20 tout au long de l'année. Au cours du second semestre, la situation se détend dans la mesure où la valeur extérieure de l'euro se stabilise. En revanche, les temps sont mouvementés pour la monnaie japonaise: en début d'année, le yen est soumis à une forte pression haussière; puis le succès électoral prévisible du PLD en décembre mène finalement à une importante perte de cours par rapport aux autres devises majeures.



## PERSPECTIVES

Persistance du niveau bas des taux d'intérêts à long terme, maintien d'une politique monétaire souple, croissance modérée de l'économie mondiale: tels sont les éléments du scénario le plus probable actuellement. La banque centrale américaine a ainsi laissé entendre qu'elle compte attendre un recul du taux de chômage à 6,5% avant d'envisager un resserrement de la politique monétaire. Cette valeur se situait encore à 7,8% fin 2012. Notre scénario de base prévoit également une poursuite des mesures d'austérité dans les pays européens surendettés. Reste à savoir si d'autres progrès en rapport avec l'assainissement du budget, la réduction des coûts salariaux et l'amélioration des bilans du commerce extérieur seront réalisés. Les marchés des capitaux récompensent les progrès correspondants par un recul du credit spread entre emprunts de pays tels que l'Irlande et l'Italie par rapport à l'Allemagne. En raison de leur signification économique pour l'Europe, il sera décisif que la France et l'Italie maintiennent leur politique de consolidation du budget de l'état après les élections du mois de février. La conjoncture suisse devrait entre-temps être moins affectée par la crise de l'endettement de l'Europe. La Chine et les Etats-Unis pourraient connaître de légers regains de croissance. Au Japon, des mesures en matière de politique fiscale sont prises afin de stimuler la croissance. Les perspectives se révèlent quelque peu plus réjouissantes qu'au début des années précédentes, ce qui semble justifier le climat constructif qui règne actuellement sur les marchés financiers.

## ETATS-UNIS: TAUX DE CHÔMAGE



# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités	VI.3	2 993 900	3 042 553
Créances envers les assureurs précédents		562 894	211 592
Autres créances		182 603	19 048
Créances envers Swiss Life		-	38 980
Créances envers les sociétés de l'employeur		3 513 929	1 706 768
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>7 253 326</b>	<b>5 018 942</b>
Titres	VI.3	132 704 194	66 013 283
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>132 704 194</b>	<b>66 013 283</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>			
		<b>139 957 520</b>	<b>71 032 225</b>
Compte de régularisation actif	VII.1	3 558 360	2 212 362
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		<b>3 558 360</b>	<b>2 212 362</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>143 515 880</b>	<b>73 244 587</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF			
	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
<b>PASSIFS</b>			
Prestations non encore payées		1 477 600	775 955
Obligations envers Swiss Life		366 947	-
Autres engagements		527 668	136 276
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>2 372 215</b>	<b>912 231</b>
			-
Compte de régularisation passif	VII.1	3 305 512	4 108 198
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		<b>3 305 512</b>	<b>4 108 198</b>
			-
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	VI.6	1 043 279	867 547
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance		-	-
<b>TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 043 279</b>	<b>867 547</b>
			-
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	V.2	120 469 635	63 617 092
Réserve mathématique Bénéficiaires de rentes	V.2.1	8 544 805	3 195 852
Provision Longévité		111 855	111 855
Provision Taux de conversion		556 511	58 017
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.7	2 295 532	952 495
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>131 978 338</b>	<b>67 935 311</b>
			-
Réserves de fluctuation	VI.7	4 816 536	-
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION</b>		<b>4 816 536</b>	<b>-</b>
			-
Capital de la fondation		100 000	100 000
Report de l'exercice précédent		-678 700	-48 801
Excédent lié aux produits et aux charges		578 700	-629 899
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, LIQUIDITÉS (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>0</b>	<b>-578 700</b>
			-
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>143 515 880</b>	<b>73 244 587</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		6 832 605	3 446 968
Cotisations Employeur		8 041 122	4 130 802
Cotisations de tiers		-	-
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour le paiement des cotisations		-26 804	-
Utilisation des réserves de cotisations de l'employeur pour le paiement des cotisations	V.7	-198 451	-20 000
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>14 648 473</b>	<b>7 557 771</b>
Versements uniques et sommes de rachat		1 409 756	218 134
Versements Réserve mathématiques Bénéficiaires de rente de la part des assureurs précédents		3 894 967	3 445 014
Versements Réserves pour sinistres Invalides de la part des assureurs précédents		197 561	618 106
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	443 108	887 547
Subsides versés par le fonds de garantie		28 995	-
<b>TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>20 622 859</b>	<b>12 726 571</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		53 735 210	60 495 531
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.7	2 871 372	927 238
Versements anticipés EPL/divorce		169 470	-
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>56 776 052</b>	<b>61 422 768</b>
<b>TOAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>77 398 911</b>	<b>74 149 340</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-492 766	-226 136
Rente de conjoint		-35 849	-15 828
Rentes d'invalidité par Swiss Life		-86 323	-60 886
Rente d'orphelin		-4 963	-4 963
Prestations en capital en cas de retraite		-1 557 579	-220 539
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-22 054	-178 045
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-2 199 534</b>	<b>-706 396</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de départ		-7 653 602	-3 133 413
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-177 170	-
Versements anticipés pour EPL/divorce		-891 636	-689 138
Report Fonds libres de l'œuvre de prévoyance en cas de dissolution du contrat	V.7	-1 494 339	-
Report Réserve de cotisations de l'employeur en cas de dissolution du contrat	VI.6	-75 000	-
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-10 291 746</b>	<b>-3 822 551</b>
<b>TOTAL DÉPENSES POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-12 491 280</b>	<b>-4 528 947</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>			
Dissolution du capital de prévoyance Actifs		11 754 382	4 083 413
Constitution de capitaux de prévoyance Actifs		-66 996 516	-66 648 061
Dissolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		-	-
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		-5 348 953	-3 307 707
Dissolution des provisions techniques		-	-
Constitution de provisions techniques		-498 493	-58 018
Rémunération du capital de prévoyance		-1 610 409	-1 052 444
Dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance		1 561 927	12 315
Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance		-2 884 842	-927 238
Dissolution des réserves de cotisations de l'employeur		273 451	20 000
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur		-443 108	-887 547
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-64 192 560</b>	<b>-68 765 286</b>
<b>PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Rente de conjoint de Swiss Life		-	-
Rente d'orphelin de Swiss Life		-	4 963
Rentes d'invalidité de Swiss Life		86 323	60 886
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		22 054	178 045
Versement de renchérissement de Swiss Life		-	3 483
Exonération des cotisations Prime d'épargne		102 760	62 889
Exonération des cotisations Prime de risque		6 073	2 805
Exonération des cotisations Prime pour frais de gestion		8 255	4 308
Parts d'excédent issues de l'assurance		93 951	-
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>319 416</b>	<b>317 378</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de renchérissement		-145 018	-69 793
Prime de risque		-2 351 945	-1 251 504
Prime pour frais de gestion	VII.3	-944 417	-446 651
Versement Réserve pour sinistres Invalides à Swiss Life		-197 561	-618 106
Versement Renchérissement Rentes de risque à Swiss Life		-	-3 483
Versement Capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		-	-40 876
Cotisations au fonds de garantie		-62 000	-30 994
Utilisation Excédents Fonds de garantie		-28 995	-
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-3 729 936</b>	<b>-2 461 407</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCES</b>		<b>-2 695 449</b>	<b>-1 288 922</b>
(Total Apports, Dépenses, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, Produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Revenus de la fortune sur liquidités et compte courant Swiss Life		7 592	11 883
Intérêts sur Créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		95 867	38 279
Revenus en intérêts sur des prestations		50 364	36 964
<b>PRODUIT DES TITRES</b>			
Résultat des titres	VI.5	8 279 343	797 989
<b>TOTAL REVENUS DE LA FORTUNE</b>		<b>8 433 166</b>	<b>885 116</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
<b>CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charge d'intérêts pour autres engagements		-	-
Charge d'intérêts pour Compte de paiement des cotisations		-2 193	-1 598
Charge d'intérêts pour engagements envers des banques et assurances		-4 822	-3 378
Charge d'intérêts pour Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.7	-14 680	-
Charge d'intérêts Réserve de cotisations de l'employeur	VI.6	-6 075	-
Charge d'intérêts sur des prestations		-39 503	-20 523
<b>TOTAL CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>		<b>-67 274</b>	<b>-25 499</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES POUR LE PLACEMENT DE LA FORTUNE</b>		<b>-59 126</b>	<b>-49 764</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 306 767</b>	<b>809 853</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produit des prestations de service apportées EPL, charges		19 700	12 500
Autres produits		10 057	2 026
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		<b>29 757</b>	<b>14 526</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-178 968	-97 278
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-52 572	-53 777
Autorité de surveillance		-1 300	-1 300
Honoraires des membres du conseil de fondation		-13 000	-13 000
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-245 839</b>	<b>-165 355</b>
<b>RÉSULTAT NET AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		<b>-216 082</b>	<b>-150 829</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>		<b>5 395 236</b>	<b>-629 899</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION</b>			
Dissolution des réserves de fluctuation		-	-
Constitution de réserves de fluctuation	VI.7	-4 816 536	-
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION RÉSERVES DE FLUCTUATION</b>		<b>-4 816 536</b>	<b>-</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES 2012</b>		<b>578 700</b>	<b>-629 899</b>

## Annexe aux comptes annuels 2012

### I Bases et organisation

#### I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP. La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier a pour but de gérer la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en leur offrant un soutien pour les cas relevant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement en versant des prestations dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

#### I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est enregistrée conformément aux prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement C1.127) et est soumise à la surveillance de la Confédération.

#### I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier a été instaurée sous la forme juridique d'une fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010, lequel a été approuvé par décision de l'Office fédéral des assurances sociales datée du 30 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécial. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

#### I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il compte au moins quatre membres. La moitié des membres est désignée par les salariés, l'autre par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

#### MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

DURÉE DU MANDAT – Du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2015

#### REPRÉSENTANTS

GREGOR STÜCHELI – Wil SG, président, représentant de l'employeur

REMO GÄHLER – Schmerikon, vice-président, représentant des salariés

MARIANNE ENGEL-DUCRET – Flamatt/FR, représentante des salariés

JÖRG SCHÜPBACH – Wohlen bei Bern, représentant de l'employeur

**DROIT DE SIGNATURE**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

**GÉRANT**

ANDREAS ZINGG, Swiss Life SA, 8022 Zurich

**SIÈGE DE LA FONDATION**

General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

**I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE****EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

LCP Libera SA, Zurich

**ORGANE DE RÉVISION**

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

**AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

**I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS**

Au 31 décembre 2012, 414 contrats d'affiliation étaient en vigueur.

**II Membres actifs et bénéficiaires de rentes**

	31.12.2012	31.12.2011
Nombre de membres actifs et d'invalides	1 870	1 194
Nombre de bénéficiaires de rentes	31	26
<b>NOMBRE TOTAL DE MEMBRES</b>	<b>1 901</b>	<b>1 220</b>
<i>Nombre de membres actifs par œuvres de prévoyance</i>	<i>5,0</i>	<i>5,3</i>

**III Mode de réalisation de l'objectif**

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

**IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence****IV PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE**

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

**GÉNÉRALITÉS**

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

## MONNAIES ÉTRANGÈRES

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

## TITRES

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

### V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques décès et invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

### V.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE

En CHF

	2012	2011
<b>ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 1.1.</b>	<b>63 617 092</b>	-
Bonifications de vieillesse	11 641 925	5 934 397
Sommes de rachat	1 409 756	218 134
Prestations d'entrée PLP	53 735 210	60 495 531
Constitution de capitaux de prévoyance des fonds libres	40 156	-
Intérêt sur le capital de prévoyance	1 610 409	1 052 444
Découvert Art. 17 LFLP	1 016	553
Provision EPL	169 470	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>68 607 941</b>	<b>67 701 058</b>
Versements anticipés EPL/divorce	891 636	689 138
Prestation en capital en cas de retraite	1 557 579	220 539
Prestation en capital en cas de décès	22 054	-
Dissolution Avoir de vieillesse Changement de contrat	177 170	-
Versements Réserve mathématique	1 453 985	-
Versements Réserve mathématique à Swiss Life	-	40 876
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	7 652 586	3 133 413
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>11 755 009</b>	<b>4 083 966</b>
<b>ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>120 470 024</b>	<b>63 617 092</b>

### V.2.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

En CHF

	2012	2011
<b>ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES MOYENNE AU 1.1.</b>	<b>3 195 852</b>	-
Augmentation réserve mathématique par reprise de contrat	3 894 967	3 195 852
Augmentation par calcul des rentes	1 453 985	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>5 348 952</b>	<b>3 195 852</b>
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.</b>	<b>8 544 804</b>	<b>3 195 852</b>

### V.3 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

En CHF

	2012	2011
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	74 248 506	37 385 381

### V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise actuarielle est réalisée au 31 décembre 2012.

## V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants ayant atteint l'âge terme, ce sont les bases tarifaires LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 3,00% qui s'appliquent. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1,50% en 2012; les avoirs de vieillesse surobligatoires ont été également rémunérés à 1,50%.

## V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF

	2012
<b>VALEURS COMPTABLES</b>	
Actifs selon bilan au 31.12.	<b>143 515 880</b>
Prestations non encore payées	-1 477 600
Autres engagements	-527 668
Engagements SL	-366 947
Compte de régularisation passif	-3 305 512
Réserve de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	<b>-6 721 006</b>
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>136 794 874</b>
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	120 469 635
Réserve mathématique Bénéficiaires de rentes	8 544 805
Provision Longévité	111 855
Provision Pertes sur retraite	556 511
Fonds libres des œuvres de prévoyance	<b>131 978 338</b>
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>131 978 338</b>
<b>TOTAL CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>4 816 536</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>103,6%</b>

## V.7 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES (AU NIVEAU DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE)

En CHF

	2012	2011
<b>ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.</b>	<b>952 495</b>	-
Versement en cas de reprise de contrat	2 871 372	927 238
Versements Actions Swiss Life en cas de reprise de contrat	5 443	36 335
Résultat des titres Actions Swiss Life	13 470	1 238
Intérêts des fonds libres	14 680	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>2 904 965</b>	964 810
Dissolution par perte latente Actions Swiss Life	-	12 315
Utilisation pour la dissolution du contrat	1 494 339	-
Utilisation pour la constitution de réserves	40 784	-
Utilisation pour le paiement des cotisations	26 804	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>1 561 927</b>	12 315
<b>ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>2 295 532</b>	952 495

## V8. RÉSULTAT 2012, EXCÉDENTS LIÉS AUX RISQUES ET AUX FRAIS

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life sont portés au crédit du compte de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### VI.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut mettre à profit des possibilités de placement plus étendues.

### LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

### VI.2 VALEUR CIBLE DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs correspond à 9% du capital de prévoyance.

### VI.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON LES CATÉGORIES DE PLACEMENT

Stratégie de placement (valable à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011)					en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2012	31.12.2012	Delta	31.12.2011
CATÉGORIE DE PLACEMENTS	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2				
Actions Swiss Life	0,00%	0,00%	0,00%		41 397	0,03%	0,03%	24 019
Liquidités	0,00%	1,00%	10,00%		2 993 900	2,21%	1,21%	3 042 553
Obligations CHF Suisse	7,00%	12,00%	17,00%		14 554 618	10,73%	-1,27%	5 810 961
Obligations CHF Étranger	7,00%	12,00%	17,00%		15 368 648	11,33%	-0,67%	8 043 133
Obligations ME Global États (couvertes en CHF)	0,00%	5,00%	10,00%		5 938 057	4,38%	-0,62%	2 499 033
Obligations Global Entreprises (couvertes en CHF)	15,00%	25,00%	35,00%		35 189 869	25,93%	0,93%	17 237 604
Actions Suisse	3,00%	6,00%	9,00%		8 889 040	6,55%	0,55%	4 245 028
Actions Étranger	4,00%	9,00%	14,00%		12 427 743	9,16%	0,16%	6 318 309
Immobilier Suisse	20,00%	25,00%	30,00%	30,00%	31 996 108	23,58%	-1,42%	18 517 100
Placements alternatifs	0,00%	5,00%	8,00%	15,00%	8 298 713	6,12%	1,12%	3 318 096
<b>TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS</b>		100,00%			<b>135 698 094</b>	<b>100,00%</b>		<b>69 055 836</b>
Total		100,00%						
dont actions	7,00%	15,00%	23,00%	50,00%	21 358 181	15,74%	0,03%	-
dont monnaies étrangères	4,00%	14,00%	22,00%	30,00%	12 427 743	9,16%	-4,84%	-

### VI.4 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2012, aucun produit dérivé n'a été utilisé.

## VI.5 EXPLICATIONS RELATIVES AU RÉSULTAT NET DES TITRES

Bénéfice + / Perte -				en CHF	en CHF
				31.12.2012	31.12.2011
<b>CATÉGORIE DE PLACEMENTS</b>	Produit	Réalise	De façon latente		
Actions Swiss Life	1 535	-	11 935	13 470	-12 315
Obligations CHF Suisse	277 819	7 157	137 558	422 535	312 408
Obligations CHF Étranger	310 805	46 788	607 829	965 422	202 383
Obligations ME (couvertes en CHF)	1 400 026	186 448	2 567 694	4 154 168	828 065
Actions Suisse	73 676	972	670 921	745 570	-300 167
Actions Étranger	108 344	-62 647	699 764	745 461	-388 081
Immobilier Suisse	491 266	79 795	311 463	882 525	281 002
Placements alternatifs	97 643	-	252 550	350 193	-125 305
<b>TOTAL RÉSULTAT DES TITRES</b>	<b>2 761 114</b>	<b>258 513</b>	<b>5 259 715</b>	<b>8 279 343</b>	<b>797 989</b>

## VI.6 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMOLOYEUR AU NIVEAU DE L'ŒUVRE DE PRÉVOYANCE

En CHF			2012	2011
<b>ÉTAT DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>			867 547	-
Versement en cas de reprise de contrat			443 108	887 547
Intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur			6 075	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>			449 183	887 547
Utilisation pour le paiement des cotisations			198 451	20 000
Utilisation pour la dissolution du contrat			75 000	
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>			273 451	20 000
<b>ÉTAT DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>			<b>1 043 279</b>	<b>867 547</b>

## VI.7 DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.2012

En CHF			2012
<b>VALEURS COMPTABLES</b>			
Capitaux de prévoyance			
Capitaux de prévoyance Assurés actifs		120 469 635	-
Réserve mathématique Bénéficiaires de rentes		8 544 805	-
Provision Longévit		111 855	-
Provision Pertes sur retraite		556 511	-
			<b>129 682 805</b>
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (VALEUR CIBLE DE BASE)</b>			<b>129 682 805</b>
Valeur cible des réserves de fluctuation	9,00%		<b>11 671 452</b>
Réserves de fluctuation au 31.12.2012	3,71%		<b>4 816 536</b>
<b>DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE</b>			<b>6 854 916</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

Le poste Compte de régularisation actif comprend les produits accumulés des placements collectifs, qui n'ont pas encore été distribués ou capitalisés.

Le poste Compte de régularisation passif comprend les engagements dus qui n'ont pas encore été versés.

## VII.2 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

## VII.3 FRAIS DE GESTION

La fondation n'emploie aucun personnel. Les affaires sont entièrement déléguées à Swiss Life SA. Les informations suivantes reposent sur les indications de Swiss Life et ne font pas l'objet d'un contrôle par l'organe de révision de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier.

Le poste Frais de gestion générale n'englobe pas de frais de gestion de fortune. Swiss Life présente un résultat net des placements. Le compte d'exploitation Vie collective Suisse ([www.swisslife.ch/bvgbetriebsrechnung](http://www.swisslife.ch/bvgbetriebsrechnung)) affiche en revanche les frais de gestion de fortune de manière détaillée. Son état est transmis aux œuvres de prévoyance affiliées avec le rapport annuel propre à chaque client.

Comme aucune directive contraignante de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle n'existait encore au jour de la clôture du bilan concernant l'indication des frais de gestion de la fortune, les dispositions de l'art. 48a al. 3 OPP 2 ne pouvaient pas encore être mises en œuvre.

En CHF

	2012	2011
Frais de marketing et de publicité <sup>1</sup>	1 285 585	-
Frais pour l'activité d'agent ou de courtier	48 681	-

<sup>1</sup> Ces frais incluent non seulement les coûts du marketing direct et de la publicité, mais aussi les frais d'acquisition et de suivi des clients (rémunération unique ou répétée des collaborateurs du Service externe).

## VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance responsable

Par disposition du 4 mars 2013 du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), la Fondation collective est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich avec effet au 18 décembre 2012, sous le n° ZH 1442 Le premier rapport pour l'année 2012 est à envoyer jusqu'au 30 juin 2013 au plus tard.

## IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

## X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 28 mai 2013

Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier

Gregor Stücheli  
Président

Andreas Zingg  
Gérant



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de la  
Fondation collective Swiss Life  
pour le 2<sup>e</sup> pilier  
Zurich

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31. décembre 2012.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31. décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Michael Bührle  
Expert-réviseur

Zurich, le 28 mai 2013

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

**EDITEUR**

Swiss Life, Zurich

**PHOTOS**

Fotolia

**PRODUCTION**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2013



**SwissLife**  
L'avenir commence ici.

Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich  
[www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)